

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 23 novembre 1951

La séance est ouverte à deux heures.

TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

CONTRIBUTION DU CANADA À LA DÉFENSE DE L'EUROPE—A PROPOS DE LA DÉCLARATION DU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je me reporterai à la question de privilège soulevée mercredi par le chef de l'opposition (M. Drew) au sujet de certaines déclarations qu'aurait formulées, la veille, à Rotterdam, le ministre de la Défense nationale. D'après les renseignements que j'ai reçus du ministre de la Défense nationale, les journaux savaient évidemment que le Canada fournirait à l'Europe des éléments de brigade et onze escadrilles et qu'il leur faudrait des locaux et des aéroports. Le 22 octobre, le ministre de la Défense a indiqué à la Chambre qu'il n'y avait pas d'aéroports et de locaux disponibles sur le continent et qu'on devrait envoyer en Angleterre la première de nos escadrilles en attendant l'aménagement d'aéroports. Cette déclaration du ministre est à la page 293 du hansard.

On savait aussi qu'il faudrait acquitter les frais d'aménagement; le Canada a toujours dit qu'il s'attendait à verser sa quote-part. On savait aussi que nous cherchions à le faire de façon à éviter de devenir propriétaires de plein droit de biens immeubles en Europe. Le ministre déclare qu'à la conférence de presse tenue à Rotterdam il n'a pas cité le chiffre de 100 millions ni aucun autre chiffre, qu'il n'a donné aucun renseignement nouveau, si ce n'est quant au nombre d'aéroports qu'exigeront les onze escadrilles. Pour ce qui est de ce chiffre, on l'établit en divisant le nombre d'escadrilles par la capacité d'un aéroport. Il n'a donné aucun autre renseignement nouveau.

Les journaux d'Ottawa ont publié deux autres dépêches, mais nous avons appris que l'un de ces articles avait été rédigé, du moins en partie, avant la conférence de presse de Rotterdam. Il s'agit d'une question mentionnée dans le communiqué publié à la suite de la réunion de l'OTAN tenue à

Ottawa, le 20 septembre 1951. Je cite le paragraphe 8 du communiqué, qui a trait à cette question:

Le Conseil note qu'on s'est entendu sur la façon de faire les fonds d'un programme d'"infrastructure"...

Voilà un mot nouveau qu'on a mis entre guillemets.

...à l'égard d'aéroports, de communications et de certaines installations destinées à appuyer les troupes. On poursuivra ces entreprises sans retard.

J'ai la certitude qu'aucune nouvelle ligne de conduite n'a été annoncée et que le ministre aurait bien pris soin de ne pas communiquer au public aucune ligne de conduite, relative à cette question, et dont la Chambre n'aurait pas déjà été saisie. Nous avons toujours eu la ferme intention, bien que le Gouvernement doive en assumer la responsabilité, de fournir des renseignements complets à la Chambre avant de mettre à exécution toute décision arrêtée afin de donner aux députés l'occasion d'exprimer leur avis à l'égard de cette décision et de faire connaître leur accord ou leur désaccord.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Il me semble, monsieur l'Orateur, que l'explication que vient de donner à la Chambre le premier ministre (M. St-Laurent) ne saurait répondre à la question qu'on a posée au sujet des prérogatives de la Chambre. Ce qui préoccupe les députés et la Chambre, c'est le principe vénérable qui veut que la première fonction d'un parlement soit le contrôle des dépenses. Il ne s'agit pas de savoir si les honorables députés ont été vexés de ne pas être les premiers à entendre une déclaration de ce genre. Ce qui importe c'est que ce soient les représentants du peuple qui décident de ces questions de politique générale, là où il s'agit de grosses dépenses de deniers publics; c'est qu'il ne faut pas prendre, sans eux, vis-à-vis des autres pays, par la voie des journaux, des engagements comme ceux-là.

Le premier ministre nous dit qu'il a appris du ministre de la Défense (M. Claxton) que celui-ci n'a pas, au cours de la conférence de presse en question, employé les chiffres dont on a parlé. Il va de soi que le premier ministre a pu communiquer au ministre de la Défense les rapports qui sont parus, et